



REGLEMENT DU JEU CONCOURS : Quinzaine commerciale - du 5 au 18 décembre 2018

- La Mairie d'Aulnat en partenariat avec les commerçants de la ville d'Aulnat, les commerçants non sédentaires du marché organise, dans le cadre du déplacement du marché programmé le mercredi 19 décembre, une quinzaine commerciale du 5 au 18 décembre 2018.

Lors de cette quinzaine commerciale, une tombola est mise en place avec le principe suivant : chaque commerçant fait gagner les lots de son choix dans son commerce. Chaque client est invité à déposer un bulletin de participation dans l'urne prévu à cet effet. Le tirage au sort sera effectué le mercredi 19 décembre, à partir de 10h, à l'occasion du marché, place de la Paix. Un tirage au sort par commerce sera réalisé, avec autant de bulletin tiré que de lot à gagner. Dans chaque magasin, un client ne pourra gagner qu'une seule fois. Si le bulletin de participation d'un client est tiré deux fois, le deuxième ticket sera remis dans l'urne et un autre tirage sera effectué. Un client ayant participé dans plusieurs commerces pourra gagner dans chaque commerce.

- Certains commerçants ont souhaité faire gagner un lot sans accueillir d'urne dans leur local (pas accessible par le public par exemple). Pour cela, à l'issue des différents tirages au sort des commerces le 19 décembre, une urne rassemblera l'ensemble des bulletins restants. Un tirage sera réalisé parmi ces bulletins pour chaque lot mis en jeu par des commerçants n'ayant pas accueilli d'urne.

- Le présent jeu concours est gratuit, ouvert à toute personne physique majeure.

- Le participant doit remplir un bulletin de participation avec le nom, prénom, adresse et n° de téléphone et le déposer dans l'urne. Tout bulletin raturé, illisible ou incomplet sera annulé.

- Les lots à gagner sont précisés dans chaque commerce. La liste des commerçants participants sera disponible sur le site internet www.ville-aulnat.fr ainsi que la liste des gagnants après le tirage au sort. Les gagnants devront retirer leurs lots directement auprès des commerçants.

- Tout renseignement erroné concernant le nom et prénom complet, l'adresse du participant entraînera la nullité de la participation au jeu. Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni en aucun cas à la remise de leur contre-valeur en numéraire, à leur échange ou remplacement.

- La participation au jeu sera prise en compte du 5 au 18 décembre 2018.